

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-8 24SGADL0170

**SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2024**

<p>Nombre de conseillers en exercice : 71</p> <p>Nombre de conseillers présents : 45</p> <p>Date de convocation : 15 novembre 2024</p> <p>Date d'affichage : 22 novembre 2024</p>

<p>OBJET : Mise à disposition d'un agent de la Ville du Creusot dans le cadre des résolutions safe place for women</p>
--

<p>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64</p> <p>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64</p> <p>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</p> <p>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 19 • n'ayant pas donné pouvoir : 7
--

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Alain BALLOT
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Roger BURTIN
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Gilda SARANDAO
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DUMONT (pouvoir à M. Christian GRAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MEUNIER (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Aurélie SIVIGNON



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et établissements publics,

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot-Montceau, à travers la démarche « Safe place 4 women », s'est engagée dans une politique publique visant à garantir d'une part la sécurité des femmes, et, d'autre part, à sévir explicitement contre toute forme de violence fondée sur le genre, en garantissant la participation pleine et équitable des femmes tout au long du processus. L'action de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, s'organise autour de différentes résolutions (formation, partenariat, sensibilisation...) qui doivent être mise en œuvre, notamment :

1. Formation et sensibilisation aux enjeux d'égalité et de genre et de lutte contre les violences intrafamiliales : cette action estimée à 2 voire est destinées à l'ensemble des agents de la CUCM. Concernant les agents d'accueil des actions complémentaires de formation seront proposées.
2. Elaboration et suivi de la mise en œuvre d'un processus interne d'alerte et de signalement dans le cas de situation de violences de genre constatées.
3. Conseils pour la prise en compte de la diversité de genres et la sécurité des femmes dans les projets d'aménagement des espaces publics.

La Communauté Urbaine Creusot-Montceau ne dispose pas, en interne, des moyens humains devant permettre la mise en œuvre de la démarche « Safe place 4 women ». A ce titre, elle s'est rapprochée de la Ville du Creusot afin de mutualiser leurs ressources humaines et assurer le bon déroulement de la démarche.

Les textes susvisés offrent la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la Ville de Le Creusot dans le cadre d'une mise à disposition de personnel. Cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec la Ville du Creusot, la convention de mise à disposition d'un agent titulaire au grade d'Attaché, auprès de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau.

Le projet de convention, joint en annexe, précise les conditions de mise à disposition du fonctionnaire concerné, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiées, les conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de ses activités ;

Compte-tenu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Ville du Creusot, ainsi que ses avenants éventuels et son renouvellement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Ville de Le Creusot ainsi que ses avenants éventuels et son renouvellement.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant,

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.